

15. 03. 2019



Rectorat

Secrétariat Général

SG/147/2019

T 02 38 79 38 72

ce.reclorat

@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Orléans, le 7 mars 2019

La Rectrice,
Chancelière des universités

A

Monsieur Michel de Peyret
Secrétaire académique
SGEN - CFDT
10 rue Théophile Naudy
45000 ORLEANS

Vous m'avez interpellée sur un certain nombre de sujets placés sous le pilotage de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue et je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

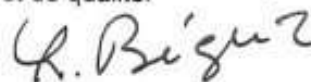
En ce qui concerne tout d'abord les DUERP, il convient de préciser que celui qui s'applique aux GRETA est le DUERP de l'établissement support qui doit en effet prendre en compte la dimension particulière de l'activité de la formation professionnelle des adultes. Les travaux sont en cours pour accompagner les EPLE dans cette démarche d'intégration.

S'agissant du volet ressources humaines que vous évoquez, il convient de souligner que des travaux d'harmonisation des pratiques sont engagés depuis deux ans maintenant et qu'ils portent progressivement leurs fruits. Un point est systématiquement fait lors des séances du CCAFCA (conseil consultatif académique de la formation continue des adultes) et des conseils d'orientation du FAM, ce qui permet à l'ensemble des acteurs, y compris et surtout les représentants des personnels, d'être parfaitement informés sur les projets et leur avancée. Des commissions des personnels sont également organisées à minima une fois par trimestre au sein des Greta et un CFC de l'échelon académique y participe.

Nous constatons qu'il n'existe pas de grandes disparités dans la gestion des ressources humaines au sein du réseau de l'académie. Certes, on peut pointer des pratiques différentes de gestion de proximité mais elles s'inscrivent dans le respect des textes qui sont des références communes à l'ensemble des acteurs.

Enfin, depuis la mise en place des 3 GRETA, un directeur opérationnel a été nommé et un responsable des ressources humaines a été recruté par chacun d'eux. Cet acteur a bien entendu le profil requis pour les missions qui lui sont confiées. La fiche de poste a fait l'objet d'un travail concerté au sein du réseau et elle est la même pour les 3 responsables en question.

Ces éléments permettent d'attester qu'une ligne directrice est tracée avec pour objectif d'harmoniser les modes de gestion tout en répondant aux obligations légales, mais avec pour but de tendre vers une GRH de proximité et de qualité.



Katia BEGUIN